

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Comité II

PROJET DE REVISION DE LA RESOLUTION CONF. 10.7

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base de la recommandation faite dans le document CoP15 Doc. 18, annexe 5 b), de transférer le paragraphe k) de la résolution Conf. 9.10 (Rev. CoP14) dans la résolution Conf. 10.7, acceptée par le Comité II à sa troisième séance.

Le Secrétariat recommande que le paragraphe k) de la résolution Conf. 9.10 (Rev. CoP14) devienne le paragraphe e) de la résolution Conf. 10.7, comme suit:

LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION

RECOMMANDE:

- a) qu'un organe de gestion, avant de prendre une décision concernant l'utilisation des spécimens vivants confisqués appartenant à des espèces inscrites aux annexes, consulte son autorité scientifique en vue d'obtenir son avis et, si possible, obtienne l'avis du pays d'exportation des spécimens confisqués et d'autres experts tels que les groupes de spécialistes UICN/CSE;
- b) que chaque autorité scientifique, en préparant son avis, tienne compte des lignes directrices énoncées aux annexes 1 et 2;
- c) que le Secrétariat soit informé des décisions prises au sujet de l'utilisation des spécimens vivants confisqués d'espèces inscrites à l'Annexe I et de ceux, présents en quantités commerciales, d'espèces inscrites à l'Annexe II ou à l'Annexe III;
- d) que lorsque des spécimens vivants arrivent dans un pays d'importation sans permis d'exportation ou certificat de réexportation adéquat, et lorsque l'importateur refuse un envoi de spécimens vivants, l'envoi soit confisqué et les spécimens utilisés conformément aux lignes directrices énoncées aux annexes 1 ou 2; et
- e) que la priorité soit accordée aux soins à donner aux spécimens saisis ou confisqués prélevés dans la nature des espèces inscrites à l'Annexe I et des espèces inscrites à l'Annexe II qui pourraient être menacées.